



Licenciement pour faute grave

Par **ABDEL**, le **20/05/2011** à **17:14**

Bonjour,
mon patr,on m'a licencié pour fautes graves il a pretendu que je ne faisais pas correctement mon travail et que j'avais quitté mon travail avant l'heure ma question as t'il le droit de me licencié sans preuve si oui est une faute grave?que dois je faire pour me defendre car je suis un père de famille merci

Par **Cornil**, le **25/05/2011** à **23:32**

Bonsoir Abdel
Dans le cas d'un licenciement pour faute grave, c'est à l'employeur d'apporter la preuve de la faute et de sa gravité.
Mais ceci, dans le cadre d'un recours en justice de ta part (prud'hommes)
Voir pour cela un syndicat de ton choix (la plupart tiennent des permanences juridiques locales gratuites ouvertes aux non-syndiqués), qui pourra soit prendre en charge ta défense (contre adhésion), soit t'indiquer un avocat spécialiste avec honoraires raisonnables.
bon courage et bonne chance.